



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2020**

Date de la convocation : 05 novembre 2020

Date d'affichage : 05 novembre 2020

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 02

Votants : 14

L'an deux mil vingt, dix novembre 2020, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

**Présents :**

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLARMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI,
- Messieurs Mourad RAHMANI, Yohan BARTHEL, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO, Patrick BREUILLAUD, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 Membres.

**Excusé ayant donné procuration :**

- Monsieur Thierry DUSSAUGE
- Monsieur Ludovic LAFARGE

**Absent :**

- Madame Sylvie PEGOURIE
- 

**Secrétaire de séance :**

- Madame Françoise RASTOLL a été élue.

**La séance est ouverte à 19h08**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Françoise RASTOLL accepte cette fonction et, est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Ouverture de la séance par une minute de silence pour Samuel PATY.

Monsieur Dominique PETRONE informe les membres du Conseil Municipal que le Président de la Région offre un purificateur d'air à toutes les écoles. La commune doit faire l'avance financière de cet achat d'un coût d'environ 2 000€ à 4 000 €.

La Région envisage également de fournir les masques pour les enfants de 6/8 ans et de soutenir les restaurateurs, ainsi, si le restaurant la Colonne a acheté du matériel dans le cadre de la restauration à emporter, une aide d'un montant maximal de 1 500€ pourrait être accordée.

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à Wendy BACCAM et Quentin OEUR pour leur don de 20€ en espèces au CCAS à l'occasion de leur mariage.

Conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Françoise RASTOLL accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

## 1. Approbation du Compte-Rendu de la Séance du 06 octobre 2020

Madame Martine MARCUCCILLI indique qu'elle s'est trouvée désemparée lorsque le sujet relatif à la demande de Monsieur PEILLON est arrivé au Conseil compte tenu du fait qu'elle n'en connaissait pas les tenants et les aboutissants.

Monsieur Dominique PETRONE indique que Monsieur PEILLON était seulement venu présenter son projet et qu'aucune prise de décision n'a été demandée aux membres du Conseil Municipal.

Madame Martine MARCUCCILLI indique également qu'il lui semble que le nombre d'élus à être défavorable au cautionnement de ALLIADE Habitat était plus important.

A la suite de ces observations, le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation de la toiture du local technique et du local agents au titre de la DETR

L'objectif principal de ce projet est de rénover la toiture du local technique et du local des agents afin de permettre la pose de panneaux photovoltaïque par le SIEA pour un coût selon devis de 19 102€ HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN FINANCEMENT		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds Propres	3 820,40€	20%
Emprunts	0€	0%
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>3 820,40€</b>	<b>20%</b>
Union Européenne	0€	0%
Etat - DETR	9 551,00€	50%
Etat – Autre (à préciser)	0€	0%
Conseil Régional	0€	0%
Conseil Départemental	5 730,60€	30%

Fonds de concours CC ou CA	0€	0%
Autres (à préciser)	0€	0%
<b>Sous-total subventions publique*</b>	<b>19 102,00€</b>	<b>80%</b>
<b>Total HT</b>	<b>19 102,00€</b>	<b>100%</b>

\*dans la limite de 80%

Monsieur Dominique PETRONE précise que le dossier de demande de subvention a déjà été déposé mais qu'il a été rejeté par la Préfecture au motif que la délibération n'était pas conforme à leur modèle, et ne comprenait donc pas notamment l'approbation du Conseil Municipal pour le projet ni le plan de financement. D'où ce deuxième passage en Conseil.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour, 03 voix contre (Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Thierry DUSSAUGE et Patrick BREUILLAUD) et 0 abstention :

- D'adopter l'opération de rénovation de la toiture du local technique et du local agents afin de permettre la pose de panneaux photovoltaïques par le SIEA pour un coût selon devis de 19 102 € ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### 3. Présentation du projet logement mairie

Monsieur Yohan BARTHEL ayant déjà fait la présentation de ce projet à la commission travaux et le document ayant été transmis à tous les élus, la présentation n'est pas refaite en totalité.

Monsieur Yohan BARTHEL revient sur la conclusion du projet :

- En fonction de la réalisation d'un ou de deux logements au-dessus de la mairie, le delta de l'amortissement n'est que de 3 600€.
- Au vu des retours des entreprises, une tranche basse peut être retravaillée par les architectes.
- D'un point de vue administratif la gestion d'un seul appartement serait plus simple mais le rendement locatif plus important avec deux logements.
- Au final la solution la plus intéressante est la réalisation de deux logements en partant sur la tranche basse du projet.

Il pose une dernière question : si le projet est approuvé et les subventions ne sont pas toutes obtenues, il faudra jouer sur les fonds de la commune. La commune peut-elle absorber cette dépense ?

Monsieur Dominique PETRONE indique qu'il est toujours possible de mettre une somme sur le budget 2021 mais que ce projet peut s'étaler dans le temps. Il précise que la taxe d'aménagement relative aux permis de construire de l'éco quartier apportera des recettes supplémentaires à la commune.

### 4. Convention de Maîtrise d'ouvrage de l'Agence d'Ingénierie logements mairie

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion à l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain et donne lecture de la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement administratif du projet de rénovation des logements au-dessus de la mairie.

Cette adhésion d'un coût de 2 700€ HT comporte un appui administratif et un appui ponctuel en phase travaux.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 03 voix contre (Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Thierry DUSSAUGE et Patrick BREUILLAUD) et 1 abstention (Monsieur Eric MERLINO) :

- Approuve le contrat d'un montant de 2 700€ ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### 5. Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des logements au-dessus de la mairie

Monsieur le Maire indique que la proposition de Monsieur Séverin PERRAULT, architecte, s'élève à 21 000€ HT, y compris les bureaux d'études fluides, les structures et l'économiste.

Il précise que si le choix est approuvé, il faudra réunir commission des travaux dès la semaine prochaine afin de pouvoir engager les travaux dès le mois de juin 2021 comme l'exige la Région.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 3 voix contre (Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Thierry DUSSAUGE et Patrick BREUILLAUD) et 0 abstention :

- Accepte d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de logement au-dessus de la mairie pour un montant de 21 000€ HT y compris les Bureaux d'études fluides, structures et l'économie à Monsieur Séverin PERRAULT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### 6. Demande de subvention à la Région pour la réalisation de logements au-dessus de la mairie

Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention sera déposée à la Région pour une proposition de subventions de 77 000€.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Maîtrise d'œuvre	21 000	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	34,68%	77 000
Contrôleur technique	5000			
CSPS	3300			
Coût travaux	190 000			
AMO	2700			
		Autofinancement de la commune	65,32%	145 000
<b>TOTAL</b>	<b>222 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>222 000</b>

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 03 voix contre (Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Thierry DUSSAUGE et Patrick BREUILLAUD) et 0 abstention :

- D'adopter l'opération de rénovation et d'aménagement de logements au-dessus de la mairie pour un coût estimé de 222 000€ HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part non obtenue au titre de la subvention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## 7. Adhésion au service conseil énergie partagé du SIEA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service de conseil en énergie partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants, un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En effet, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs nationaux et internationaux, le SIEA s'engage à accompagner et aider les communes adhérentes à maîtriser leur consommation énergétique, à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations et à développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service de conseil en énergie partagée a été mise en place par le SIEA et doit être signée.

Un élu référent devra être nommé.

Le coût de l'adhésion à l'année serait de 0.20€ par habitant de la commune soit environ 267€.

Une mission supplémentaire de 750€ par bâtiment pourrait être envisagée en fonction des conclusions de ce premier diagnostic.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide par 5 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions (Mesdames Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Françoise RASTOLL et Messieurs Thierry DUSSAUGE, Patrick BREUILLAUD, Xavier LANTHEAUME, Yohan BARTHEL, Eric MERLINO, Ludovic LAFARGE) :

- d'adhérer au service CEP du SIEA tel que défini dans la convention d'adhésion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service CEP du SIEA.

## 8. Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Madame Françoise RASTOLL détaille les deux modifications suivantes :

- Diminution du temps de travail de l'agent d'accueil qui souhaite passer à un temps de travail hebdomadaire de 33 h soit une diminution de 2 h par semaine ;
- Augmentation du temps de travail du second agent du service technique qui sera titularisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans les faits, cet agent, embauché sur un temps de travail hebdomadaire de 15 h, travaille déjà à temps complet pour la commune.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la modification du tableau des emplois permanents telle que proposée ci-dessus ;
- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la commune tel qu'indiqué ci-après, à compter du 10 novembre 2020

### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Grades autorisés par l'organe délibérant
<b>Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des adjoints administratif et des rédacteurs
Agent d'Accueil	1	Adjoint administratif 33/35ème
<b>Service technique</b>		

Entretien des espaces verts et voirie	2	Adjoint technique territorial
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Service culturel</b>		
Bibliothécaire	1	Adjoint du patrimoine 15/35è
<b>Service des écoles</b>		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	ATSEM 25,75/35è
Agent de service cantine	1	Adjoint technique 29,48/35è
Agent de service cantine	1	Adjoint technique 6,30/35è
Entretien des locaux scolaires (ménage)	1	Adjoint technique 24,50/35è
Entretien des locaux scolaires et polyvalent	1	Adjoint technique 30/35è
Entretien les locaux communaux	1	Adjoint technique 25,18/35è

#### **9. Recours au contrat à durée déterminée pour surcroît d'activité**

Madame Françoise RASTOLL indique qu'en raison de l'accroissement du retard dans le traitement des dossiers au sein du secrétariat de mairie, retard expliqué par un poste resté vacant fin 2019 début 2020, une prise de poste de l'actuelle secrétaire difficile compte tenu du confinement qui a suivi, il est nécessaire de faire appel à un contrat à durée déterminée pour apporter un soutien aux deux agents administratifs de la commune.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi de 15 heures par semaine pour accroissement temporaire d'activité de secrétariat à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour une durée de deux mois ;
- Que la rémunération est rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe ;
- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

#### **10. Journée du Maire**

Madame Françoise RASTOLL propose que le Conseil Municipal accorde une journée de congé supplémentaire, dite « journée du maire », cette journée devant être obligatoirement posée dans le cadre de la journée de solidarité.

A la suite de cette demande, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accorder une journée complémentaire de congé à l'ensemble des agents de la commune

#### **11. Reconduction Marché Restauration pour Collectivités (RPC)**

Madame Patricia ALLOUCHE informe qu'il convient de reconduire le marché à bons de commande avec la société restauration pour collectivités qui fournit les repas aux enfants de l'école de la commune pour une durée d'une année scolaire soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Elle précise que des recommandations sont faites pour la diminution des déchets et que dans ce cadre, le marché sera reconduit en mode diminution des déchets soit en formule à la carte qui permettra de commander des quantités plus adaptées à la réalité.

L'économie réalisée permettra de passer régulièrement sur des repas bio.

Le conseil d'école sera informé de ce changement lors de la prochaine séance.

Monsieur Yohan BARTHEL précise qu'il faut être vigilant sur les quantités commandées afin que les enfants qui arrivent en fin de 2<sup>ème</sup> service puissent se voir proposer un repas complet.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat pour une durée d'une année scolaire ainsi que tous les documents s'y afférents.

## **12. Demande d'aide à la Région pour l'installation d'un abri voyageur**

Le Conseil Régional AURA, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture des abris voyageurs et sa fixation à l'exception des plots de fondation financés et réalisés par la commune.

Le projet prévoit l'implantation de cet abri près du porche au centre la commune (arrêt actuel des bus).

Bien que ce projet soit gratuit, plusieurs élus présents attirent l'attention sur les nuisances sonores pouvant être induites par l'installation de cet abri (regroupement de personnes) ainsi que sur la pollution visuelle de cette installation devant le porche de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter l'examen de ce point à une prochaine séance.

## **13. Choix du bureau d'études pour la réalisation de l'étude diagnostic assainissement**

Monsieur le Maire fait lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par le Maître d'œuvre le Bureau d'Etude TORTORICI Consultant.

Quatre offres ont été reçues (montant des prix en offres de base)

- 1- ALTEREO pour un montant de 36 829,20€ TTC
- 2- HYDRATEC pour un montant de 36 480€ TTC
- 3- PMH pour un montant de 26 680€ TTC
- 4- REALITE ENVIRONNEMENT pour un montant de 32 760€ TTC

A l'issue de l'analyse de ces offres réalisées par le Bureau d'Etude TORTORICI Consultant, il ressort le tableau de synthèse suivant :

	ALTEREO	HYDRATEC	PMH	REALITE ENVIRONNEMENT
TECHNIQUE	59,00	56,00	58,00	53,00
PRIX	24,02	24,40	30,00	27,59
DELAIS	8,00	8,00	6,83	8,44
TOTAL	91,02	88,40	94,83	89,04
Classement	2	4	1	3

Monsieur le Maire propose donc de se conformer à l'analyse du Maître d'œuvre et de retenir le Bureau d'Etudes PMH pour un montant d'offre de base de 26 680€ TTC.

A la suite de cette demande, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De confier la mission d'étude de réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune au Bureau d'Etude PMH pour 26 680€
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces référentes à cette étude.

#### 14. Commission contrôle liste électorale

Monsieur le Maire indique qu'il faut nommer 5 élus (hors Maire et Adjoints) pour la composition de la commission, contrôle de la liste électorale.

Sont nommés : Mesdames Martine MARCUCCILLI, Nadège GEOFFROY, Annie CALLAMARD et Messieurs Patrick BREUILLAUD, Xavier LANTHEAUME.

#### 15. Loyers Commerces

Après lecture du courrier d'un locataire d'un local commercial (Corpus Ingénierie) de la commune, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'étalement sur 12 mois de la dette de loyer. Un courrier sera adressé à l'intéressé afin qu'il se rapproche de la trésorerie pour mettre en place cet étalement.

Compte tenu de la fermeture des commerces dits « non essentiels », le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'exonération du loyer du mois de novembre du salon de coiffure.

#### 16. Points divers

- **Plan de développement des compétences des élus :**  
Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de leur mandat, ils ont la possibilité de suivre des formations
- **Référent ambroisie :**  
Monsieur Patrick BREUILLAUD est désigné en tant que référent ambroisie de la commune
- **Demande de Mr Peillon :**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité se déclare défavorable à la demande de Monsieur PEILLON. Monsieur le Maire adressera un courrier à Monsieur PEILLON pour lui faire part de cette décision.



- **Commission du personnel :**  
Madame Françoise RASTOLL fait un retour sur la commission du personnel du 13 octobre dernier et notamment sur la remise à plat des primes des agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 202.
- **Echanges de mails :**  
Suite aux échanges qui ont eu lieu, Madame Françoise RASTOLL apporte réponses aux Elus, et fait lecture de la réponse de la Secrétaire de Mairie

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Mardi 01 décembre 2020

Levée de séance à 22h30

Le Maire,

Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance,

Françoise RASTOLL

